

MODÈLE 2
Attestation actuarielle - hors champ d'application
PCS Employés Activité d'entreprise Construction
Commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200)

Je soussigné(e),

Nom :

responsable de la fonction actuarielle de l'organisme de pension¹

Dénomination de l'organisme de pension :

.....

Siège social :

Numéro d'identification à la FSMA :

Certifie par la présente que l'Employeur² cité ci-dessous :

Nom/Dénomination :

.....

Siège social :

Numéro d'entreprise (numéro BCE) :

Numéro d'unité d'établissement (le cas échéant) :

1. a confié la gestion et l'exécution d'un ou plusieurs régimes de pension complémentaire à l'organisme de pension visé ci-dessus ;
2. Ce(s) régime(s) de pension complémentaire est (sont) établi(s) pour les Employés Activité d'entreprise Construction (à l'exception éventuellement des étudiants et des apprentis), qui relèvent de la Commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200), et qui sont définis dans le plan de pension comme suit :
.....
(description de la/des catégorie(s) d'Employés Activité d'entreprise Construction)
3. Ce(s) régimes de pension d'entreprise répond(ent) aux conditions d'équivalence telles qu'énoncées à l'article 3 de l'Annexe 2 de la convention collective de travail du 8 décembre 2022 instaurant un régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction.

Remarque : si le responsable de la fonction actuarielle décide, pour le test d'équivalence, de s'appuyer sur l'article 4, § 5, de l'Annexe 2 de la convention collective de travail du 8 décembre 2022 instaurant une pension complémentaire sectorielle pour les Employés Activité d'entreprise Construction, il le mentionne dans une annexe à la présente attestation et explique la méthode de calcul utilisée.

Faite à Le

Signature :

¹ Au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ou de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle

² Il s'agit de l'entité juridique (sur la base du numéro d'entreprise) ou, le cas échéant, des unités d'établissement (sur la base du numéro d'unité d'établissement), si l'entité juridique compte plusieurs unités d'établissement.

À renvoyer par courrier recommandé avec la déclaration de l'Employeur à :
Fonds de Sécurité d'Existence pour les Pensions complémentaires de la Construction
fbzp-fsep Constructiv
Rue Royale 132, bte 3 1000 Bruxelles
La date du cachet de la poste fait foi

fbzp-fsep Constructiv traite vos données à caractère personnel pour l'exécution de ses missions légales. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données, vous pouvez consulter le site www.pensiob.be ou envoyer un e-mail à info@fsep.be.